

**L'ACTUALITÉ DE VOTRE  
SECTEUR D'ACTIVITÉ**



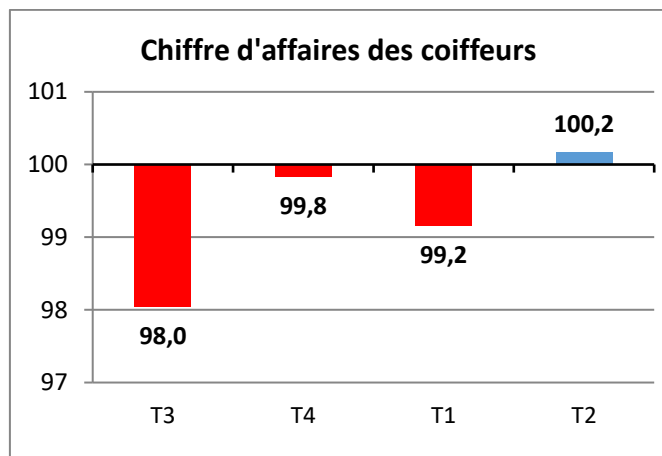
**COIFFURE**

---

3ÈME TRIMESTRE 2019

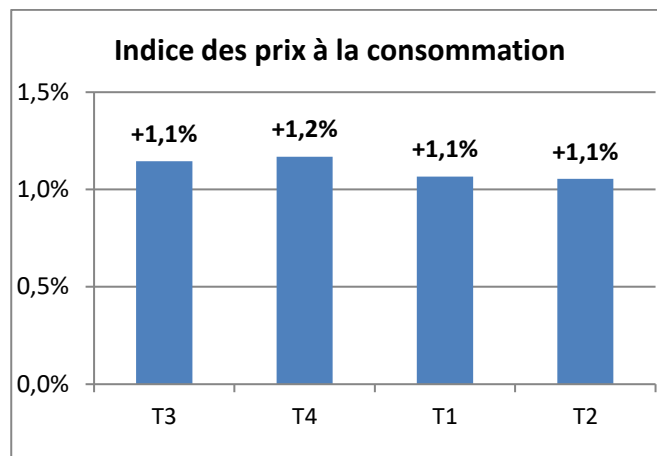
## Les chiffres clés du secteur

Indice de chiffre d'affaires des coiffeurs (NAF 96.02A) - Base 100 au trimestre t-4.



Source : Statexpert / Environ 13 000 entreprises selon les trimestres.  
Lecture du graphique : l'indice 100,2 de T2 2019 traduit une hausse du chiffre d'affaires de +0,2% par rapport au deuxième trimestre 2018.

Indice des prix dans le secteur de la coiffure (nomenclature COICOP 12.1.1) - Evolution en glissement annuel



Source : INSEE - Les indices de prix à la consommation ont été revus en 2016  
Lecture du graphique : en T2 2019, les prix dans le secteur de la coiffure ont augmenté de +1,1% par rapport au deuxième trimestre 2018.

## L'actu économique du trimestre

### Le chiffre d'affaires

Légère hausse du chiffre d'affaires des exploitants de salons de coiffure au deuxième trimestre.

- Le chiffre d'affaires des coiffeurs a progressé au deuxième trimestre, avec une hausse de +0,2% par rapport au deuxième trimestre 2018. C'est relativement modeste, mais cela met un terme à quatre trimestres consécutifs de baisse pour les entreprises du secteur.
- Dans ces conditions, sur les douze derniers mois, le chiffre d'affaires des professionnels de la coiffure accuse une baisse de 0,7% ; et ce en dépit d'une progression régulière des prix de vente de leurs prestations.
- Autrement dit, l'activité en volume continue de se dégrader dans les salons de coiffure, ce qui témoigne des difficultés structurelles du secteur, notamment du

fait de la concurrence grandissante des coiffeurs à domicile. A voir si l'hémorragie a été stoppée ou si la hausse du deuxième trimestre n'était qu'un rebond passager...

### Les prix à la consommation

Des prix toujours en hausse dans le secteur des salons de coiffure.

- Comme au cours des trimestres précédents, les exploitants de salons de coiffure ont continué à accroître leurs prix de vente durant le deuxième trimestre 2019 : +1,1% par rapport à la même période de l'année 2018.
- Sur les douze derniers mois, l'indice des prix à la consommation des salons de coiffure a ainsi progressé d'un peu plus de +1%.

## L'actu juridique, fiscale et sociale

### Juridique

Convention collective nationale de la coiffure et des professions connexes. Les dispositions de l'avenant n° 41, du 31 mai 2018, relatif aux congés pour événements familiaux, sont rendues obligatoires pour tous les employeurs et tous les salariés compris dans le champ d'application professionnel de la convention collective nationale de la coiffure et des professions connexes du 10 juillet 2006.

Statut du conjoint du chef d'entreprise (et du partenaire lié au chef d'entreprise par un PACS).

- Un décret renforce la protection du conjoint du chef d'entreprise familiale en rendant obligatoire la déclaration de son activité professionnelle régulière au sein de l'entreprise.
- Le décret supprime par ailleurs les conditions de seuil pour l'accès au statut de conjoint collaborateur.

# L'actu de votre secteur

## Fiscale

**Projet de loi de finances pour 2020.** Ce dernier contient un certain nombre de mesures :

- Pour les particuliers, avec notamment la transformation du crédit d'impôt transition énergétique en prime.
- Pour les entreprises, avec la modification de la TVS (Taxe sur les véhicules des sociétés), la diminution du taux de remboursement de la TICPE pour le transport routier, la simplification de la TVA à l'importation...

**Plans d'épargne retraite.** Le régime fiscal des nouveaux PER, qui remplacent ou modifient les anciens dispositifs (PERCO, PERP, « Madelin ») a été fixé par une ordonnance du 24 juillet 2019.

## Sociale

**Résiliation des contrats de complémentaire santé.**

- Une loi publiée en juillet 2019 (et qui entrera en vigueur au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 2020) permet aux

employeurs comme aux particuliers de résilier leur contrat de complémentaire santé sans délai à partir de la deuxième année, sans frais et sans pénalité.

- La résiliation interviendra un mois après sa notification, alors, qu'actuellement, la résiliation ne peut intervenir qu'à l'échéance de la date anniversaire de la signature du contrat (sauf exceptions).

**Code du travail.** Une ordonnance modifie certaines dispositions du Code du travail.

- Cette ordonnance permet notamment au conjoint du chef d'entreprise ayant le statut de conjoint collaborateur d'être désigné maître d'apprentissage.
- Elle prévoit également que le salarié ne perd pas ses heures de DIF au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à condition de les avoir inscrites sur son compte personnel de formation au plus tard le 31 décembre 2020.

**Indemnisation de l'anxiété.** L'indemnisation du salarié pour préjudice d'anxiété est désormais ouverte en cas d'exposition à des substances nocives autres que l'amiante.

## L'actu du secteur

### L'actualité du secteur

**Le secteur de la coiffure se met au système de la marketplace.**

- Pour développer son offre de services, Wavy, solution de gestion et communication destinée aux salons de coiffure, s'apprête à ouvrir sa propre marketplace, intégrée à son application.
- Créé il y a trois ans, Wavy est un outil global de gestion et de communication dédié aux salons de coiffure et instituts de beauté. Sa marketplace aura la capacité de suggérer aux professionnels les bons produits à se procurer en fonction des préférences des clients du salon et d'anticiper les ruptures de stock.
- « *Après avoir simplifié l'encaissement, la communication et la gestion de plus de 3 500 salons, nous voulons révolutionner l'approvisionnement et la gestion des stocks. Ceux-ci peuvent représenter jusqu'à 25% du CA annuel de nos clients, c'est un donc enjeu majeur pour eux et une vraie condition de leur développement* », déclare Clément Moreno, cofondateur de Wavy.

**La médiation : un nouveau service pour les adhérents de l'UNEC.**

- Les adhérents de l'UNEC peuvent désormais avoir recours à un médiateur en cas de litige avec un de leurs clients.
- Un service élaboré en partenariat avec le centre de la médiation de la consommation des conciliateurs de justice.

**L'Oréal veut former les coiffeurs.** Le groupe va ouvrir une école de coiffure niveau BAC+3 à Paris. Une façon de renforcer l'attractivité d'un de ses principaux clients.

### Publications, étude, salons...

**Profession coiffeur - Les chiffres clés 2018.**

- Selon l'UNEC, le secteur de la coiffure compte 85 192 établissements (on dénombre 7 443 immatriculations en 2018) et occupe 179 743 actifs, dont 112 253 salariés.
- 74 % des établissements exercent leur activité en salon et 10% des salons sont sous franchise ou licence. 55% des salons n'emploient aucun salarié (39,7% des salons et 98,5% des activités à domicile).
- Le secteur réalise un chiffre d'affaires de 6 Mds€, soit un chiffre d'affaires moyen par salon de l'ordre de 76 k€ par entreprise.

**L'observatoire Fiducial des salons de coiffure et d'esthétique 2019** livre les grands enseignements suivants :

- Le salon de coiffure type est géré par une femme de 46 ans et est situé en milieu urbain. Il est ouvert entre 30 et 40 heures par semaine et propose des prestations mixtes de milieu de gamme.
- Les clients viennent un peu plus de 7 fois par an pour un ticket moyen de 35€. Quant à la trésorerie moyenne d'un salon, elle est de 13 500€ et le stock de 4 500 €.

